



Bâle, le 9 mars 2016

Communiqué aux médias

Bio Suisse au sujet de l'initiative de l'USP: La confusion demeure

En disant oui à l'Initiative populaire fédérale «Pour la sécurité alimentaire» de l'Union suisse des paysans, le Conseil national contredit le Conseil fédéral et sa propre Commission de l'économie. La question essentielle – quelles lois devront être modifiées dans les deux ans – reste toujours sans réponse.

Le Conseil national annule avec son oui les décisions du Conseil fédéral et de sa propre Commission de l'économie. Il montre ainsi clairement à quel point les requêtes de l'initiative de l'USP sont controversées. Très émotionnelle, la discussion constitutionnelle suscitée par l'initiative remet en question les compromis péniblement trouvés pour la politique agricole 2014-17 et la protection des terres agricoles. Elle provoque de nouvelles incertitudes pour les paysans qui se sont adaptés pour suivre l'orientation de la nouvelle politique agricole. La campagne de votation qui s'annonce suscitera donc forcément des débats sur des thèmes pour lesquels on a depuis longtemps trouvé des compromis qui sont solidement ancrés dans la loi.

Comme le Conseil fédéral et la Commission de l'économie du Conseil national, Bio Suisse est d'avis que les requêtes de l'initiative sont déjà couvertes par la Constitution actuelle et que la très importante protection des terres cultivées est améliorée dans le cadre de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire. La stratégie-qualité et la simplification administrative sont en travail. La politique agricole 2014-17 est un instrument efficace pour favoriser et préserver une production indigène et durable. Les représentants agricoles qui siègent au Conseil national ayant en outre exprimé les opinions les plus diverses au sujet des lois qui devraient être modifiées dans les deux ans, il n'est toujours pas possible de se faire une idée des conséquences réelles de l'initiative.

L'organisation faîtière des paysans bio plaide quant à elle pour la poursuite et l'amélioration ponctuelle de la politique agricole actuelle, pour la réalisation des mandats politiques et pour le maintien de l'enveloppe financière actuelle.

L'Assemblée des délégués des organisations membres de Bio Suisse va probablement définir sa consigne de vote en novembre prochain.

Contacts pour les médias:

Martin Bossard, Responsable des affaires politiques, 076 389 73 70, martin.bossard@bio-suisse.ch

Lukas Inderfurth, Responsable du Service médias de Bio Suisse, 061 204 66 25, lukas.inderfurth@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faîtière créée en 1981 représente les intérêts de ses 6000 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 840 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Toutes ces entreprises sont régulièrement contrôlées par des organismes indépendants qui vérifient et certifient qu'elles respectent bien le très strict Cahier des charges de Bio Suisse. Le Bourgeon garantit des produits de haute qualité agricole, écologique, nutritive et gustative. www.bio-suisse.ch